

LE PUBLICISTE.

DECADI 10 Thermidor, an VII.

Discours du roi d'Angleterre sur la prorogation du parlement. — Sortie vigoureuse de la garnison de Coni. — Réunion de la société du Manege dans la ci-devant église des Jacobins, faubourg-Germain. — Dernières séances de cette société dans la salle du Manege. — Proclamation de Bernadotte aux armées. — Détails de la séance du conseil des anciens, à l'occasion de la société du Manege.

ITALIE.

Gavi, le 24 messidor.

L'ennemi a détaché douze à quinze mille hommes de l'armée d'Alexandrie, & les a fait marcher vers Turin. On les croit destinés pour le Mont-Cenis. Les Austro-Russes ont résolu de battre & d'attaquer la citadelle d'Alexandrie avec le reste des forces qu'ils ont dans cette ville, & qu'on fait monter à quinze mille hommes. Ils ont à cet effet préparé 80 mortiers à bombes, distribués en différentes batteries, & une grande quantité d'échelles. On espère que l'armée de Moreau pourra venir au secours de cette place. Le brave général Gardanne la défendra jusqu'à la dernière extrémité, & soutiendra même un assaut.

La conduite des ennemis, & particulièrement des Russes, a tellement révolté tous les habitans des pays où ils sont passés, qu'ils sont détestés de ceux même qui auparavant les desiroient & les préféreroient aux Français.

Gènes, le 27 messidor.

Le quartier-général de Moreau est toujours à Cornigliano. Le reste de la division de Victor & plusieurs corps d'infanterie & de cavalerie de l'armée de Naples sont venus à Gènes par la riviere du levant, & ont aussi - tôt pris le chemin de la Bochetta & celui de Savonne. Le fameux passage de la Bochetta a été fortifié par des ouvrages construits avec beaucoup d'art. Tout se dispose pour une attaque générale. Il y a tout lieu de croire qu'elle aura lieu dans sept à huit jours. L'ennemi s'est affaibli de ce côté, en faisant occuper la Toscane & en envoyant un corps considérable vers Ancône.

On dit ici qu'une armée commandée par le général Championnet ne tardera pas à descendre des Alpes, pour occuper les Austro-Russes vers Turin & donner à Moreau la facilité non-seulement de secourir Alexandrie, mais de menacer Plaisance & d'arrêter les progrès de l'ennemi dans la Toscane.

ANGLETERRE.

Londres, le 30 messidor.

Discours prononcé par le roi, le 24, à la chambre des pairs, sur la prorogation du parlement.

Mylords et messieurs,

Les brillantes espérances que je vous faisais concevoir au commencement de cette session se réalisent chaque jour, & vont être bientôt comblées : les armes de l'archiduc Charles d'Autriche ont reconquis une grande partie de la Suisse ; & les habitans de cette contrée voient se rétablir parmi eux leur liberté, leur religion & leurs anciennes loix. D'un autre côté, les victoires étonnantes & non interrompues des armées combiées en Italie, sous le commandement du feld-maréchal Suwarow, ont, dans l'espace de quelques mois, affranchi presque toute l'Italie du joug de la république française.

La sagesse et l'énergie qui président au conseil de mon allié l'empereur de Russie, l'union de l'Autriche, le concert unanime de nos efforts, tout cela me donne l'assurance qu'un nouvel éclat va être ajouté à la gloire de la Grande-Bretagne, et que je pourrai rétablir la liberté & l'indépendance de l'Europe sur des bases désormais inébranlables.

Je vois avec satisfaction la tranquillité intérieure rétablie dans mon royaume d'Irlande. L'éloignement de la seule force navale de l'ennemi détruit l'espoir des traîtres, & me met hors de toute inquiétude. Mais la sûreté immédiate de l'état est garantie par le zèle, & l'attachement de mes troupes, & par la fidélité de mes sujets dans mes deux royaumes. L'union intime de l'Irlande à la Grande-Bretagne, peut seule raffermir les fondemens de l'empire britannique, & c'est un bien doux plaisir pour moi de vous annoncer que cette union est l'objet des vœux de mes bons Irlandais ; ainsi j'ai l'espoir que ce grand & salutaire ouvrage ne peut tarder à être consommé.

Les sages mesures que vous avez prises contre ces sociétés dangereuses dont les membres turbulens inoculoient dans les cœurs les vices de la révolution française, ont fourni une sûreté additionnelle à la constitution établie.

Messieurs de la chambre des communes,

Les sacrifices que vous avez faits feront face aux dépenses commandées par la grande crise où je me trouve ; ils ont rassuré le crédit public en établissant un système de finance aussi avantageux pour vous-mêmes, qu'il le sera pour votre postérité. L'empressement avec lequel mes sujets ont été en quelque sorte au-devant de ces lourds fardeaux, est pour moi une preuve sensible de leur loyauté & de leur dévouement, ainsi que de la force public.

Mylords et messieurs,

Nous ne pouvons jeter les yeux sur ce que nous étions à l'ouverture de cette campagne, & sur la perspective qui s'offre devant nous actuellement, sans adresser nos très-humbles remerciemens à la providence divine, qui nous a protégés d'une manière si manifeste. Espérons que cette même providence continuera à écarter de nous les dangers dans la lutte terrible où nous nous sommes engagés pour faire triompher sa cause, & qu'elle se servira de nous pour donner aux siècles futurs un exemple frappant de l'instabilité de tout pouvoir fondé sur l'injustice, l'usurpation & l'impéritie.

Le lord chancelier, au nom du roi, proroge le parlement jusqu'au 10 fructidor prochain.

REPUBLIQUE BATAVE.

La Haye, le 3 thermidor.

M. de Staël, ministre de Suede rappelé de Paris, se trouve en ce moment ici.

Le général Bruné est parti hier pour faire sa tournée.

L'armée batave sera mise sous peu sur le pied de guerre. Le gouvernement a fait des contrats pour 4000 chevaux de transport & d'artillerie, qui doivent être livrés avant le 17 du courant.

Le département du Delf, & ceux de l'Escaut & Meuse, se distinguent par leur activité dans l'armement national. Les deux demi-brigades de ces départemens sont déjà au complet.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Nice, le 28 messidor.

Le 20 du courant, la garnison de Coni, commandée par le général Bernier, étant sortie de la ville, a battu 8 mille hommes, tant paysans qu'austro-russes; elle en a tué huit cents, les a poursuivis jusqu'à Cental, Busca & Laroca, a enlevé plusieurs bestiaux, mais des contributions, & ensuite s'est retirée tranquillement à Coni.

PARIS, le 9 thermidor.

La salle du Manège est vuide & fermée ce soir; beaucoup de curieux l'entourent. Une affiche placardée dans les environs, avertit les sociétaires, que la réunion continue dès aujourd'hui ses séances, dans la ci-devant église des Jacobins, rue du Bacq, fauxbourg Germain.

— On publie que dans le comité général du conseil des anciens, Courtois a donné beaucoup de développemens à la dénonciation qu'il avoit commencée en séance publique; qu'il a nommé plusieurs des principaux membres du Manège; qu'il a cité contre eux les pièces qu'il a fait imprimer dans son fameux rapport sur le dépouillement des papiers de Robespierre.

— On dit que Courtois a été fortement secondé par Perrin (des Vosges), & que l'impression faite par eux a été si vive, que l'évacuation du Manège a été votée à l'unanimité, & par ceux même des députés qui y alloient & qui en avoient d'abord pris la défense.

— On a, dit-on, essayé, mais en vain, de remuer les fauxbourgs: ces tentatives n'ont eu aucun succès. Paris est calme & tranquille, malgré la fureur de quelques individus.

— Le canot a annoncé ce soir, vers 9 heures, la fête de demain.

— On assure qu'un nouveau ministre de la police est nommé; mais qu'il n'est pas encore connu, parce qu'il ne se trouve point en ce moment à Paris, & qu'un courier lui a été envoyé pour savoir s'il acceptera.

— Un second courier a été expédié à Robert Lindet, qui n'a pas encore accepté.

— Le Journal des Hommes Libres dénonce l'envoi fait par le directoire au conseil des anciens de son dernier message sur la presse, comme une violation de la constitution & une usurpation de pouvoir.

— Il se confirme que Reinhart a été pris par les Anglais en sortant de Livourne sur un bâtiment américain; mais quelques lettres disent qu'il a été remis à terre, parce qu'il n'étoit qu'agent civil.

— Le citoyen Jenner, envoyé extraordinaire de la république helvétique, est parti de Paris aujourd'hui.

— Le général Joubert a passé à Lyon le 5.

— Le général Marbot a ordonné aux officiers, résidant à Paris sans permission expresse & renouvelée, de quitter cette ville dans les 24 heures.

— On assure que le directoire, bien certain que les forces de Massena étoient au moins celles de l'archiduc, lui a donné l'ordre d'engager une affaire générale. Cependant rien n'annonce encore aucune disposition.

Le quartier-général de l'armée du Danube n'a pas quitté Leuzbourg, & l'on ne paroît pas songer à le transférer ailleurs.

— Des ordres sont donnés pour faire passer 12,000 hommes de renfort à l'armée d'Angleterre. Déjà trois bataillons doivent arriver dans le département de la Vendée, vers

le 20 de ce mois, indépendamment des colonnes qui doivent être dirigées par Tours, Alençon et Lizieux.

— On annonce que le directoire présentera incessamment le tableau complet de la situation intérieure et extérieure de la république, et les grandes mesures qu'il a prises pour rendre à la nation son attitude imposante.

— Le pape est conduit de Valence à Dijon.

— Les otages piémontais détenus à Dijon, ont été resserrés plus étroitement.

— Des lettres de Cadix portent que le 21 messidor, les escadres combinées, consistant en 42 vaisseaux de ligne, 10 frégates et 6 petits bâtimens de guerre, ont été aperçues se dirigeant vers l'Océan.

— On ne devineroit pas quel spectacle on s'est avisé d'introduire avant-hier sur la scène, à l'Ambigu comique. Dans une pièce intitulée les quatre fils Aymond, on apporte une guillotine sur le théâtre. Au moment où l'actrice chargée de cet étrange rôle, étendoit son col sur l'horrible instrument, un cri universel d'épouvante et d'indignation a fait justice de la plus dégoûtante & de la plus inconcevable idée de l'art dramatique révolutionnaire.

RÉUNION DU MANÈGE.

Séance du 7 thermidor.

Marchand, vice-régulateur, quitte le fauteuil pour entretenir la réunion des nouveaux dangers qui menacent la patrie. Il présente un tableau des efforts que font en ce moment les voleurs & les assassins pour arrêter les progrès de l'esprit public. J'en atteste, s'écrie-t-il, le génie de la liberté: s'il s'élevoit parmi nous de nouveaux Césars, il s'y trouvera encore des hommes qui sauroient s'armer du poignard de Brutus, dussent-ils être réduits ensuite à saisir l'épée de Caton.

Toute la réunion, par un mouvement spontané, manifeste son assentiment par les cris répétés de vive la république! guerre à mort aux usurpateurs!

Chrétien s'attache à prouver que les républicains, toujours mis en avant par les factions, ont toujours été la dupe de leur zèle. Qu'on ne s'imagine pas, s'écrie-t-il, qu'il en sera de même aujourd'hui. Ils nous appellent les chevaux du Manège; sans doute ils espèrent nous atteler à leur char; mais qu'ils sachent que les roues de ce char sont brisées, & que leurs débris sont devenus dans nos mains des armes terribles. Je demande que, pour ne pas être plus long-tems le jonc de l'intrigue & de l'ambition, la réunion suspende ses séances jusqu'à ce que le corps législatif lui ait donné une garantie solennelle.

Félix Lepelletier. — Il n'y a pas de doute que la liberté d'émettre sa pensée ne donne beaucoup de moyens aux ennemis du peuple. Nous ne l'en défendrons pas moins cette liberté, comme un droit sacré de l'homme & du citoyen; mais ce qu'on doit en conclure, c'est qu'il faut laisser au peuple, qui n'a ni le tems, ni les moyens de lire, il faut lui laisser ses sociétés politiques, les encourager, les défendre. Vous avez marché sur les traces du corps législatif, & parce que quelques idées émises à cette tribune ont été reproduites aux cinq-cents, on y a jetté l'alarme. Veut-on faire une réaction? Veut-on vous forcer à faire une scission de principes avec la représentation nationale? Je ne prends aucune conclusion; mais je desire que les vérités proclamées aujourd'hui dans cette enceinte, retentissent fortement dans celle du corps législatif.

Gabriel, rapporteur des commissions réunies, paroît à la tribune.

Citoyen
revêtu d'un
commission
ciens, est v
cette réunion
» Vos con
tere que vou
prêtes de tou
en vous prop
» Les rep
» réunis en
» tiques, co
» ont été in
» des ancien
» ment des
» déclarent
» y seront l
longés).
Celle décl
en ordonne

La société
l'arrêté pris
lui enjoindr
été signifié;
la notification
commence p
toujours é
une nouvel
les engager à
armes! rep
presseurs.

Ces prov
L'indignatio
de la tribuna
pion de la p
autour de l
des inspect
trouvés sur t

Après un
ment la trib
contre celui
ensuite avec
& autres me
société d'étr
ment de la
ne conserve
trahison env

Sur l'app
tion de tr
Courtois co
pelletier pr
poursuites
société à l'u
mande le n

En arrivant
vos malheurs.
Voyant depu
l'avouerai je?
Mais j'ai cou
ourage est d
être mes effo
mériter votre

Citoyens, dit-il, il y a quelques jours un citoyen, non revêtu d'un caractère officiel, & se disant envoyé par la commission des inspecteurs de la salle du conseil des anciens, est venu proposer à quelques-uns des membres de cette réunion de se retirer de ce local.

Vos commissions, voulant se montrer dignes du caractère que vous leur avez imprimé, ont cru être les interprètes de tous les républicains réunis dans cette enceinte, en vous proposant de faire la déclaration suivante :

« Les républicains, amis de l'égalité & de la liberté, réunis en société, & s'occupant de questions politiques, convaincus que l'abandon du local dans lequel ils ont été invités à s'assembler, par des membres du conseil des anciens, seroit le signal de la réaction et de l'égoïsme des patriotes sur tous les points de la république, déclarent qu'ils ne se retireront de ce local que lorsqu'ils y seront légalement contraints. » (Applaudissemens prolongés).

Cette déclaration est adoptée à l'unanimité, & la réunion en ordonne l'affiche & la distribution à tous ses membres.

Séance du 8 thermidor.

La société s'étoit réunie, comme de coutume, parce que l'arrêté pris quelques heures auparavant aux anciens, pour lui enjoindre de changer de local, ne lui avoit pas encore été signifié; mais elle sembloit en attendre à chaque instant la notification, lorsqu'un membre s'élança à la tribune. Il commença par un tableau des persécutions auxquelles ont toujours été, dit-il, en proie les républicains. Il dénonce une nouvelle tyrannie qui paroît les menacer, & finit par les engager à l'insurrection, & par crier : *aux armes! aux armes! reprenons nos droits, marchons contre nos oppresseurs.*

Ces provocations directes à la révolte le rendent suspect. L'indignation éclate contre lui. Un autre citoyen le repousse de la tribune, le dénonce lui-même comme un ancien espion de la police, nommé *Lavalette*. On se presse aussitôt autour de lui. Il est arrêté & conduit à la commission des inspecteurs des anciens. On dit qu'en le fouillant on a trouvé sur lui un poignard & le code de 1793.

Après une grande agitation, plusieurs orateurs reprennent la tribune & font adopter une dénonciation formelle contre celui qui venoit de prêcher la révolte. Ils s'élèvent ensuite avec véhémence contre Courtois, Chasset, Baraillon & autres membres qui, au conseil des anciens, ont accusé la société d'être le centre d'un complot tendant au renversement de la constitution. Ils assurent que le corps législatif ne conserve ces membres dans son sein, que pour que leur trahison envers le peuple soit plus évidente & plus solennelle.

Sur l'appel fait aux membres de la commission d'instruction de traduire devant les tribunaux le représentant Courtois comme calomniateur de la société, Félix Lepelletier prend à cet égard l'engagement de faire toutes les poursuites autorisées par les lois. Il finit en invitant la société à l'union, au calme & à la prudence, que lui commande le nouvel orage qui se forme contre elle.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Paris, le 8 thermidor, au 7.

Bernadotte aux armées.

En arrivant au ministère, j'ai pris l'engagement solennel de réparer vos malheurs. J'avois cru le mal moins grand, le bien moins difficile. Voyant depuis toute la profondeur de la plaie administrative, vous l'avez-ai-je? j'ai failli me repentir de mes sermens.

Mais j'ai considéré votre généreuse patience, & l'exemple de votre courage est devenu ma loi. J'ai persisté dans mon entreprise. Peut-être mes efforts n'ont-ils pas été tout-à-fait inutiles, & l'orgueil de mériter votre estime peut-il réclamer quelque jouissance?

Des habits, des armes, des subsistances ont été portées sur plusieurs points. Mes premiers moyens étoient bien faibles sans doute; & il falloit verser à la-fois au Rhin, au Danube, aux Alpes, en Italie; car, partout, vous souffriez; par-tout vous manquiez de tout.

Soldats, mes camarades, je le sais, je n'ai rien fait encore; mais le sentiment profond de vos peines anime & relève mes espérances. Je proclame vos glorieuses douleurs; je les fais retentir d'une voix d'airain. Je répète combien de tems vous êtes restés sans solde, sans vivres & dans la nudité. Vos magistrats ne sont point sourds à ces tristes accens.

Le corps législatif & le directoire nous ont entendus; de grandes ressources vont être consacrées à la guerre, & la victoire vous sera rendue.

D'indignes émissaires sont effrayés de l'amélioration qui nous lut; ils voudroient vous empêcher de recouvrer votre héritage de gloire. Des royalistes ont intercepté les convois qui vous portoit la vie; ils voudroient ouvrir vos flancs à la discord, & les Russes sont là.

Mes camarades, pendant que des loix terribles vont attendre & frapper à l'instant les espions, les embaucheurs & les brigands royaux, ne soyez pas moins terribles à l'ennemi extérieur, par votre union. C'est là notre premier besoin à tous. Les tyrans, vous le savez, cherchent à diviser, pour régner; opposez-leur un concert inaltérable. Que l'indiscipline ne pénètre point dans vos rangs. Les soldats romains, marchant au combat, présentent un front inexpugnable. L'union des hommes libres & invincibles.

Signé, BERNADOTTE.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 9 thermidor.

Après la lecture du procès-verbal, le président donne la parole à un secrétaire pour lire la correspondance.

C'est aujourd'hui le 9 thermidor, s'écrient un grand nombre de membres.

Le président se leve. — Si quelqu'un, dit-il, a quelque observation à faire, je lui donnerai la parole.

Je la demande, s'écrie Hardy: il va à la tribune. C'est aujourd'hui, dit-il, le 9 thermidor; toutes les autorités célèbrent cette journée, chère à la liberté; tous les citoyens la célèbrent; le conseil des anciens la célèbre aussi: serez-vous les seuls qui resterez indifférens à cette célèbre & glorieuse époque.

Clémenceau interrompt Hardy, & lui représente qu'un arrêté du conseil porte, que le 9 & le 10 thermidor seront ensemble célébrés demain.

Si cet arrêté existe, répond Hardy, il faut le rapporter. Il est contraire à la loi du 3 brumaire sur les fêtes nationales. Pour moi, si cette fête n'a pas lieu dans cette enceinte, je sors & vais m'unir à mes concitoyens, pour me réjouir avec eux de la chute de la plus exécutable tyrannie.

Groscaussaud dit que l'arrêté dont il s'agit a été pris il y a onze jours.

Plusieurs voix s'écrient: s'est une erreur. D'autres membres demandent qu'on lise l'arrêté. On va le chercher.

Groscaussaud ajoute que déjà plusieurs fois le conseil a réuni & célébré ensemble plusieurs fêtes différentes.

Non, non, crie-t-on: lisez l'arrêté.

Le président dit, qu'organe passif des volontés du conseil, il a dû faire exécuter cet arrêté.

Labrousse dit que le président est dans l'erreur, ainsi qu'une partie du conseil; l'arrêté, ainsi que la loi du 3 brumaire, veut que le 9 & le 10 thermidor soient célébrés séparément. La fête de la première de ces deux journées est la commémoration de la chute de l'infame tyrannie de Robespierre; le lendemain est consacré à célébrer la fondation de la liberté. Si, par un mal-entendu, le président n'est pas prêt pour présenter son discours; si nous ne pouvons pas célébrer cette fête, je demande au moins que nous la célébrions; que la séance soit levée, & que nous allions

nous réunir à nos concitoyens et mêler les épanchemens de notre joie aux leurs.

Appuyé, crie-t-on, levez la séance.

Le président. — Il y a deux propositions.

Un grand nombre de voix : Levez la séance. D'autres : Lisez l'arrêté. On le lit. Il porte que le 9 & le 10 thermidor seront fêtés dans le sein du conseil.

Labrousse : — Puisque le président ne peut prononcer un discours, je demande que la musique soit introduite, qu'elle exécute les airs de la liberté, & que la séance soit levée ensuite.

Un grand nombre de voix appuient la proposition : le président donne des ordres.

Les officiers de la garde, avec le drapeau, se placent à la barre.

La musique est introduite dans l'enceinte; elle exécute l'hymne des Marseillois, *Veillons au salut de l'Empire, ça ira.*

Le président se lève, agite sa toque et s'écrie : *Vive la République.* Ce cri est répété dans toute la salle, & la séance est levée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DUBOIS-DUBAY.

Addition à la séance du 8 thermidor.

Notre position, s'est écrié Courtois, est encore une fois la même qu'elle l'étoit dans l'an 2. Le courage n'est pas moins nécessaire pour faire connoître les conjurés. Ils siègent, non loin de vous, au manège. C'est là qu'ils se préparent à bouleverser de nouveau la république. On sait qu'il y existe un comité d'instruction ou plutôt d'insurrection, composé de 39 freres; un autre, composé de onze membres, l'élite des 39, qui ont derrière eux un directoire secret, où repose l'espoir de la secte. On demande à ceux qui veulent être reçus au nombre des freres: Avez-vous été le partisan d'un des victimes de prairia? à ceux qui veulent avoir des places: De quel martyr de la liberté avez vous été ami? On doit chasser le directoire régénéré qui offensé? On a déjà formellement demandé la tête d'un de ses membres; l'autre est implicitement dénoncé? Quant aux trois autres, on ils donneront leur démission, ou l'on la leur fera donner. On doit promettre aux conseils la puissance du directoire, moins pour la leur laisser, que pour en dépouiller celui-ci, & parce qu'on espère que le gouvernement étant divisé par 700 personnes, il n'y en aura point. On doit chasser les députés admis par la loi du 22 floréal, & ceux qu'on suppose avoir été nommés par l'influence du directoire, exlumer les listes des 8,000, des 20,000, de la Sainte-Chapelle, des thermidoriens, &c., & déjà pour commencer à exécuter ce projet, on a placé dans les administrations municipales de Paris, les plus hideux membres des comités révolutionnaires.

Courtois a juré, que jamais le tems de la terreur ne reviendra. Il a invité le directoire à tenir d'une main plus ferme les rênes de l'état, à ne pas souffrir dans les places le brûlot qui incendie, au lieu du flambeau qui éclaire. Il a terminé, en invitant le conseil à se serrer autour de la constitution qu'on embrasse pour étouffer. — Ce discours sera imprimé à six exemplaires.

Savary s'est plaint de ce qu'on avoit renouvelé l'épithète de baveur de sang, ce qui pourroit armer les royalistes pour tomber sur les républicains; il a demandé où étoient les preuves écrites des faits avancés par Courtois, & a réclamé une commission pour prendre des renseignements.

Regnier a répondu, que le conseil qui savoit s'élever dans ce moment contre une faction, sauroit empêcher qu'une autre profitât des efforts qu'il faisoit contre la première. Il s'est opposé à la nomination d'une commission, parce que c'eût été empiéter sur l'initiative qui appartient au conseil des cinq-cents, & s'est étonné qu'on voulût empêcher un député de faire part des alarmes que lui inspiroit le danger de la république.

Lavaux défend la société du Manège, dont il se déclare membre. Il déclare qu'il est du devoir de tout député d'y aller pour être

avec le peuple, que déjà 200 sont inscrits; enfin, que les sociétés n'ont point encore assassiné personne, & qu'ils n'ont point encore fait autre chose, que protester de leur attachement à la constitution de l'an 3.

Duffaut demande que le conseil se forme en comité général pour que Courtois donne des preuves de ce qu'il avance.

Garat appuie cette proposition; & en reconnoissant les services des sociétés politiques, il déclare que l'esprit désorganisateur peut facilement s'introduire dans ces sociétés; parce qu'il s'y trouve toujours des hommes payés par l'étranger pour faire des motions plus exagérées que les autres.

Chassey, pour répondre à ceux qui ont demandé des preuves, cite les commissions nommées par les sociétés du Manège, & les insultes prodiguées dans son sein à la Prusse & à nos alliés.

Courtois appuie la demande d'une commission.

Non, un comité, dit-on.

Et si je ne veux pas nommer en comité, dit Courtois, tandis que je pourrais le faire à une commission. Au surplus, que le député qui a diné avec Leclerc (des Vosges) se leve; j'ai quelque chose à lui communiquer de très-important.

Gautret se leve & demande un comité.

Puisque vous le voulez, j'y consens, dit Courtois.

Lavaux dit que la société a rappelé tout de suite à l'ordre celui qui avoit insulté la Prusse.

Non, c'est le lendemain, dit Chassey.

Eh bien! le lendemain, reprend Lavaux, cela prouve qu'on n'a mis de la réflexion. (On rit). Au surplus, pourquoi vous attaquez la société, n'êtes-vous pas venu, le 29 prairial, nous dévoiler les choses abominables qui ont nécessité la journée du 30? je vous aurois voté des remerciemens.

Le conseil se forme en comité général à quatre heures.

Séance du 9 thermidor.

Le corps de musique attaché au conseil exécute l'hymne *Veillons au salut de l'Empire.*

Le président célèbre l'anniversaire du 9 thermidor an 2. Il peint l'asservissement de la convention & de la France avant cette époque, les ruisseaux de sang coulant de toutes parts, la désolation de toutes les familles, à laquelle cette journée vint mettre un terme. Mais bientôt d'autres ruisseaux de sang coulerent, non plus sous le feu des decemvirs, mais sous les poignards des assassins; aux premières désolations en succédèrent d'autres, celles des familles qui perdoient leurs plus chers soutiens sous les coups des réacteurs. Ces nouveaux crimes firent presque maudire le jour où l'on avoit mis un terme aux premiers.

Le président ne trouve de refuge contre de nouveaux maux de cette espèce, que dans le maintien de cette constitution que nous devons conserver, dit-il, sous peine de retomber dans le chaos le plus inextricable, d'être un objet de mépris pour tous les peuples, & de nous attirer les malédictions du peuple français que nous aurons forcé de se jeter dans les bras de la royauté. Dans un tel état de choses, le choix que nous avons à faire n'est pas douteux: *vive la constitution! vive le 9 thermidor!*

Tous les membres du conseil se levent, agitent leur toques & répètent ce cri, ainsi que les citoyens qui se trouvent dans les tribunes.

Le corps de musique exécute des airs patriotiques.

Lemercier regarde la séance d'hier comme une des plus intéressantes de la révolution; il ne doute pas que le conseil des cinq-cents ne s'empresse de partager la gloire que celui des anciens a acquise par la victoire de la vertu courageuse sur le crime audacieux. Il invite ses collègues à se rallier à la constitution, à se défier du royalisme qui tantôt à Clichy, tantôt au Manège, prend tour-à-tour le masque de la terreur, celui de la modération, celui de la royauté, pour se faire des partisans.

Lemercier demande que samedi le conseil discute la résolution sur la garantie de la liberté civile & politique, & qu'on fasse en même temps le rapport de celles relatives à l'extension de l'amnistie, à l'emprunt forcé & au mode de paiement des créanciers des successions échues à la république.

Ces propositions sont adoptées & l'impression du discours de Lemercier ordonnée.

La séance est levée au son des airs patriotiques.

Il n'y aura point de séance demain.

A. FRANÇOIS.